

PRISE EN CHARGE ET RÉMUNÉRATION DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES **TEST COVID-VIRO ALL IN®** **ADAPTÉ À L'ENFANT**

COVID-VIRO ALL IN® bénéficie d'une prise en charge spécifique par l'Assurance Maladie

Test antigénique à retirer auprès de votre pharmacien :

- Le TAG est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- Retrait gratuit en pharmacie par boîte de 10 tests (quantité illimitée)
- Code produit EAN à fournir au pharmacien : 377 0011 7421 58

Ensuite le masseur-kinésithérapeute facture à l'Assurance Maladie :

code acte AMK 5,3 :
prélèvement / analyse par un test antigénique COVID nasal pour les enfants de moins de 12 ans
Soit 11,395 €



Boîte de 10 tests antigéniques individuels



Vidéo de démonstration

source : Arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales à la gestion de la sortie de crise sanitaire (version en vigueur au 21 avril 2022)